



Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 06 décembre 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 06 DECEMBRE 2024

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N° 12/2024 – remplacement des six systèmes de cibles électroniques au stand de tir 300m des Maraîches à Carrouge
 - a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires pour le remplacement des six systèmes de cibles électroniques du stand de tir 300m des Maraîches à Carrouge ;
 - b) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 125'000.00 ;
 - c) de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités proposées.
- Préavis N° 13/2024 – budget 2025

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2025, tel que présenté avec un excédent de charges de Fr. 15'500.-.
- Préavis N° 14/2024 – prélèvement de l'indemnité communale à l'usage du sol et création d'un fonds d'accompagnement PECC (Plan Energie et Climat Communal)

De refuser le préavis N°14/2024 par 23 voix contre, 16 pour et 6 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du six décembre deux mille vingt-quatre.

Le Président,

Blaise Vuille



La secrétaire,

Catherine Durnat